



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 23639

Texte de la question

M. Arnaud Montebourg appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les inquiétudes exprimées par les directeurs des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), liées à la réduction des crédits disponibles dans le cadre de l'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie) 2003, destinés au financement du plan d'amélioration de la qualité et de la médicalisation prévu par la réforme de la tarification des EHPAD. A la suite du mouvement de protestation engagé par les fédérations nationales gestionnaires d'établissements, les résidents, leurs familles, les bénévoles et le personnel des EHPAD en réaction à la décision arbitraire du Gouvernement de supprimer - au mépris des engagements de l'État et du vote du Parlement - les moyens nécessaires à la mise en oeuvre de cette politique, seuls 80 millions d'euros ont été rétablis en urgence, sur les 183 millions d'euros programmés dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2003 pour le financement des 1 800 conventions tripartites entre les établissements, les départements et l'Etat. Les efforts engagés en termes d'amélioration de la qualité des soins de ces établissements ne pourront être efficacement poursuivis que si l'intégralité des crédits nécessaires à la signature et au financement de ces conventions est effectivement débloquée. Aussi, il lui demande de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires au rétablissement des engagements financiers du Gouvernement afin d'améliorer les conditions de prise en charge et de médicalisation des personnes âgées auxquelles nous nous devons d'assurer un accompagnement et des soins de qualité, mais également les conditions de travail des personnels qui oeuvrent chaque jour à leurs côtés avec le plus grand dévouement.

Texte de la réponse

L'attention du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité est appelée sur les préoccupations concernant la mise en oeuvre de la réforme de la tarification des EHPAD consécutive à la réduction des crédits de l'ONDAM. Le degré de dépendance accru des personnes qui y sont accueillies, l'importance des moyens en personnel à mobiliser, l'adaptation du cadre bâti mais surtout la qualité de l'accompagnement et des soins que nous devons à nos aînés justifient une vigilance particulière. Afin de promouvoir une démarche qualité dans chaque établissement, le conventionnement a été accéléré : 330 conventions avaient été signées en 2000-2001, 1 100 l'ont été en 2002 dont 700 au second semestre, 1 800 sont prévues par la loi de financement de la sécurité sociale de 2003. Malgré les contraintes fortes qui pèsent sur l'assurance maladie, l'amélioration de la qualité de la prise en charge des personnes âgées demeure une priorité. En outre, et pour conforter les marges budgétaires affectées à la médicalisation, 30 millions d'euros s'ajouteront aux 50 millions d'euros dégagés sur l'enveloppe initiale 2003, portant le montant global disponible à 80 millions d'euros. Une instruction budgétaire du 30 mai dernier précise aux préfets l'objectif de conventionnement à atteindre, l'enveloppe financière attribuée ainsi que les conditions d'engagement de ces crédits. Enfin, le dispositif relatif à la médicalisation des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) fera l'objet d'un réexamen global dans le cadre du plan vieillissement et solidarité en cours de préparation.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Montebourg](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23639

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 18 août 2003, page 6432

Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8623